

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1436

47 – LOT-ET-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AGEN

Ventes et cessions

537 735 292 RCS Agen.

IMMO AG.

Forme : Société civile immobilière.

Capital : 11400 EUR.

Adresse : 2, rue du Pont de Garonne, 47400 Tonneins.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion RCS : Agen 537 735 292 Dénomination : IMMO AG SCI Forme : Société Civile Immobilière Capital : 11.400,00 EUR Adresse : 2 rue du Pont de Garonne - 47400 TONNEINS Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L. 236-14 du Code de Commerce. Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé du 14 juin 2019, la SCI IMMO AG, Société civile immobilière au capital de 11.400,00 EUR, ayant son siège social à 2 rue du Pont de Garonne - 47400 TONNEINS, RCS Agen 537 735 292, société absorbée, et la SARL IMMO JD, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 EUR, ayant son siège social à 2 rue du Pont de Garonne - 47400 TONNEINS, RCS Agen 812 122 901, société absorbante, ont établi un projet de fusion simplifiée par voie d'absorption d'IMMO AG par IMMO JD. Evaluation de l'actif net : les actifs sont de 214.344 euros et le passif de -240.501 euros. L'actif net à transmettre s'élève à -26.157 euros. Rapport d'échange des droits sociaux : La fusion, se traduisant par l'absorption d'une société dont la totalité des parts est la propriété de la société absorbante, elle sera soumise au régime simplifié de l'article L.236-11 du Code de commerce. En conséquence, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et il n'y aura pas d'échange de parts de la société absorbante contre les parts de la société absorbée. L'opération se traduit par un mali de fusion d'un montant de -37.557 euros. Effet de l'apport : Cette fusion prendra effet rétroactivement sur le plan fiscal et comptable au 1er janvier 2019. Par conséquent, l'ensemble des opérations, actives et passives de la SCI IMMO AG sera pris en charge par la SARL IMMO JD et réputé accompli pour son compte à compter du 1er janvier 2019. SCI IMMO JD, société absorbée, sera dissoute de plein droit sans opération de liquidation à la date de la décision du Gérant de l'Absorbante constatant la fusion. Date et lieu de dépôt : le 14 juin 2019 au Greffe du Tribunal de Commerce d'Agen au nom des deux sociétés..